

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES/HELPE
CANTON DE FOURMIES
COMMUNE DE WALLERS-EN-FAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

<u>NOMBRE DE MEMBRES</u>		
<u>En Exercice</u>	<u>Présents</u>	<u>Votants</u>
11	8	8
<u>DATE DE LA CONVOCATION</u> 11/09/2023		
<u>DATE D’AFFICHAGE</u> 11/09/2023		
<u>Objet de la Délibération : 2023-09-09</u> CCAS déplacement de proximité		

<u>SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2023</u>
L’an deux mil vingt-trois, le jeudi 14 septembre 18 heures 30, le Conseil Municipal s’est réuni en session ordinaire en mairie sous la présidence de Monsieur Bernard Navarre, Maire, et sur convocation qui lui a été adressée trois jours à l’avance, conformément à la loi. <u>Étaient présents</u> : NAVARRE Bernard - COLLE Stéphane- VISEE Gérard –FOUQUART Gérard- CAUDRELIER Jean-Luc - MAES Xavier– - BLANC Véronique - LINGUET Justine <u>Étaient absentes excusées</u> : GAILLIEZ Noémie- LEULLIETTE Bérange - FOLB Céline <u>Secrétaire de séance</u> : LINGUET Justine

Le Conseil municipal décide d’organiser un déplacement de proximité le 21 septembre 2023 à destination de Maubeuge Le déplacement sera assuré dans le cadre d’une opération de co-voiturage avec les membres du CCAS. Le déplacement et le repas seront gratuits pour les Wallersois âgés de plus de 65 ans ainsi que pour leur conjoint. Une participation financière de 50 euros est demandée aux personnes extérieures à la commune et à toutes personnes de la commune ne relevant pas du CCAS.

Après en avoir délibéré et à l’unanimité, le Conseil municipal accepte le projet d’organisation ainsi que le montant de la participation demandée.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,
Le Maire

B. NAVARRE

Certifié exécutoire par le Maire
A WALLERS-EN-FAGNE
Le 15/09/2023

Publié sur le site internet le : 11/12/2023
Envoyé et reçu en préfecture le : 19/09/2023